

DECRET N°2014-217 DU 26 MARS 2014

portant nominations au Ministère de l'Evaluation des Politiques
Publiques et des Programmes de Dénationalisation

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 3 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalité d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Evaluation des Politiques Publiques et des Programmes de Dénationalisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 janvier 2014, 

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Evaluation des Politiques Publiques et des Programmes de Dénationalisation les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de Cabinet : Monsieur **Nani Martin GBEDEY**
- Directrice Adjointe de Cabinet : Madame **Mireille GUEDOU MADODE**
- Chargé de Mission : Monsieur **Emmanuel M. DAVID-GNAHOUI**
- Conseiller Technique à l'Evaluation des Politiques Publiques : Monsieur **Jules Coomlan YEHOUEYOU**
- Conseiller Technique au suivi des réformes : Monsieur **Kouassi Eric VIKEY**
- Conseillère Technique à la promotion du partenariat public-privé : Madame **Sidonie Chantal Claire VIGNON**
- Conseiller Technique à la promotion de la Gouvernance : Monsieur **Ben Hugues Pierre JOHNSON**
- Conseiller Technique Juridique : Monsieur **André Vignon SAGBO**
- Secrétaire Générale : Madame **Alvine Eliane Sourou ABOH CHAUDANSON**
- Directrice des Ressources Humaines : Madame **Clarisse ADJOVI-BOCO**
- Directrice des Ressources Financières et du Matériel : Madame **Alice ANATO**
- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Monsieur **Amoussou Damase MISSEGBETCHE**
- Directeur Général de l'Evaluation : Monsieur **Aristide Nounagnon DJIDJOHO**
- Directeur Général des Réformes Structurelles : Monsieur **Abdoulaye GOUNOU**

cts

[Signature]

- Secrétaire Permanent de la
Cellule Technique de
Dénationalisation

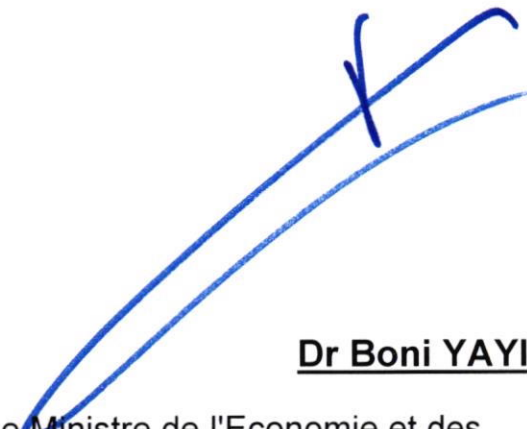
: Madame **Christelle S. HAZOUME**

Article 2 : Les intéressés devront prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de leur patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de leurs fonctions conformément à la loi.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 26 mars 2014

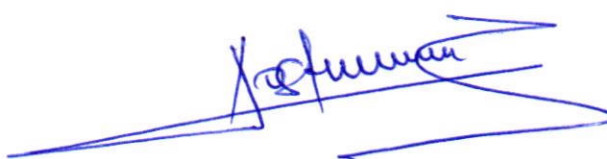
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Evaluation des Politiques
Publiques et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Antonin DOSSOU



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS: PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ;; MEF 04 MEPPPD 04 ; AUTRES MINISTRES 25 ; SGG..4 ; INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2 ; INTERSSES : 15 ; IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG-ENEAM..3 ; JORB..1